

## Lundi 5 décembre 2016 de 18H à 20H

### Les droits des enfants autistes

**Maître Sophie JANOIS**, Avocat à la cour, Barreau de Paris, Spécialisée dans la défense des enfants et jeunes adultes avec TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme), TDA/H (Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité) ou DYS (troubles spécifiques des apprentissages, dyslexie, dysgraphie, etc.).

Lors de cette conférence, seront abordés les droits des enfants autistes, à savoir les droits issus du Code de la santé publique (droit au diagnostic et droit à des soins appropriés), le droit aux allocations et les décisions des MDPH.

Seront également abordés les recours contre les décisions des MDPH, le droit à l'éducation et les moyens de se défendre face à d'éventuelles mesures d'assistance éducative.

#### NOUVEAU LIEU

Les conférences auront maintenant lieu dans le Bâtiment Multimédia d'Aix Marseille Université - Site Schuman à Aix-en-Provence.

Deux parkings sur demande



#### OBJECTIFS ET THÉMATIQUES

L'objectif général est de permettre aux professionnels, aux familles et aux étudiants d'échanger librement sur des points importants ou sensibles concernant les désordres du spectre autistique.

#### PUBLIC & PRIX

Les conférences sont ouvertes à tout le monde, gratuitement pour les adhérents de la Favie, et au prix de 5 € pour les non-adhérents (payable sur place) et 2 € pour les étudiants.

#### LIEU

Salle de Colloque  
Bâtiment Multimédia  
Aix Marseille Université  
29 Avenue Robert Schuman  
13621 Aix En Provence  
Cedex 1  
Entrée possible par le 24-26,  
chemin du Moulin de Testas

#### CONFÉRENCES ANIMÉES PAR

**Bruno Gepner**

Psychiatre

Président de la FAVIE

**Carole Tardif**

Professeur de Psychologie  
Université Aix-Marseille